



Caution non rendue... il y a trois ans!

Par **elg**, le **28/04/2009** à **12:02**

Bonjour,

Il y a maintenant presque trois ans, j'ai quitté un studio en location à Paris et ça s'est mal passé avec les propriétaires. Ceux-ci ont fait venir un huissier pour l'état des lieux de sortie. Ensuite, ils sont engagés des travaux largement disproportionnés par rapport à l'état des lieux que l'huissier avait dressé.

Exemple: un éclat sur l'évier => changement totale de l'ensemble frigo, évier, meubles

deux trous rebouchés dans le mur (pour la fixation d'un chauffage plus économique que leur convecteur) => changement de toute la tapisserie.

Finalement ils ont gardé la quasi totalité de la caution.

Nous avons pris contact avec la CLCV et fait toutes les démarches nécessaires pour exiger la restitution de la caution (lettre avec A/R pour réclamer la caution...). Ils n'ont rien voulu savoir... et l'affaire en est resté là. (Mes parents ayant été accaparés par un problème de succession familiale).

Est-il possible que j'intente une action aujourd'hui?: médiation, procès?

Y-a-t-il un délai à respecter en la matière?

Si c'est toujours possible, comment m'y prendre?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.